



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
20 juin 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-huitième session
Point 21 a) de l'ordre du jour provisoire*
Groupes de pays en situation particulière

Conseil économique et social
Session de 2023
Point 11 b) de l'ordre du jour
25 juillet 2022-26 juillet 2023
**Application et suivi des textes issus
des grandes conférences et réunions
au sommet organisées par les Nations Unies ;
Examen et coordination de l'application
du Programme d'action en faveur des pays
les moins avancés pour la décennie 2022-2031**

Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport rend compte de la première année de mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031 et est soumis en application de la résolution 77/177 de l'Assemblée générale et de la résolution 2022/19 du Conseil économique et social. Il donne un aperçu des évolutions intervenues récemment dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action ainsi que des recommandations pour sa pleine mise en œuvre. Les données correspondantes sont publiées sur le site Web du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement^a.

^a Voir www.un.org/ohrlls/content/official-documents-ldcs.

* A/78/50.

** Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



I. Investir dans les populations des pays les moins avancés : éliminer la pauvreté et renforcer les capacités pour ne laisser personne de côté

Se relever après la pandémie de maladie à coronavirus

1. Les données pour 2020 montrent que les quelque 377 millions de personnes vivant, selon les estimations, dans l'extrême pauvreté dans les pays les moins avancés (PMA) représentaient plus de 50 % de l'ensemble de la population des plus démunis dans le monde. Rien qu'en 2020, 32 millions d'habitants des PMA avaient basculé dans l'extrême pauvreté, augmentant ainsi la part des pauvres dans ces pays par rapport à l'ensemble de la population mondiale. La COVID-19 devrait avoir répercussions sociales et économiques durables sur la trajectoire de développement des PMA en raison de la capacité limitée de ces pays de faire face aux chocs extérieurs, de la faiblesse de leurs systèmes de santé, de l'inadéquation de leur protection sociale et de l'insuffisance du soutien gouvernemental et de l'aide extérieure. Les caractéristiques structurelles sous-jacentes qui limitent l'aptitude des PMA à promouvoir le développement durable amplifient également l'effet dévastateur de la pandémie.

Participation égale des femmes et des filles à la vie sociale, politique et économique

2. Les parlements nationaux jouent un rôle important dans l'adoption de législations et dans l'allocation de fonds qui ont vocation à être au service de tous et à ne laisser personne de côté. La progression du nombre de femmes siégeant dans les parlements des PMA a été inégale, mais en 2022, le pourcentage moyen de femmes parlementaires atteignait 23 %. Bien que très inférieur à la parité, ce chiffre se comparait favorablement à la moyenne mondiale de 26,5 %. Depuis 2021, quelque 29 pays ont progressé dans ce domaine, dont 3 qui avaient atteint 40 % et 1 où la barre de 60 % avait été dépassée. Mais dans cinq pays, les femmes représentaient moins de 10 % des parlementaires et dans un pays, elles avaient totalement disparu de la sphère publique¹.

3. De nombreux PMA ont enregistré une réduction du taux de natalité chez les adolescentes ces dernières années, avec des réductions à deux chiffres dans 25 des 46 pays. Malgré une baisse globale de 13 % de ce taux, les filles continuent de devenir mères à l'âge de 15 ans ou avant dans beaucoup de ces pays.

4. Le taux moyen d'activité des femmes dans les PMA a légèrement fluctué au fil des ans, avec un maximum de 57,08 % en 2019 et 2020. Toutefois, ce taux reste inférieur à la moyenne mondiale. Juste avant la pandémie de COVID-19, près de 9 travailleurs sur 10 occupaient un emploi informel (88,9 %). Dans les PMA, l'emploi informel est une source d'emploi plus importante pour les femmes (92 %) que pour les hommes (86,8 %). Les femmes travaillent plus souvent dans les segments les plus vulnérables de l'économie informelle, par exemple comme employées de maison, comme travailleuses à domicile engagées à la pièce dans les échelons inférieurs de la chaîne d'approvisionnement mondiale ou comme travailleuses familiales. Elles sont presque trois fois plus nombreuses que les hommes à exercer des travaux non rémunérés au service de la famille (36,1 % et 13,3 %, respectivement).

¹ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « Rapport 2020 sur les pays les moins avancés : Des capacités productives pour la nouvelle décennie », note d'information pour la presse, 3 décembre 2020.

5. La part des filles non scolarisées dans l'enseignement primaire était de 17,89 % en 2019 dans les PMA, soit près du double de la moyenne mondiale de 8,96 %. Les filles qui suivent des études ont moins de risques de se marier jeunes et ont plus de chances de mener une vie saine et productive. L'accès à l'enseignement supérieur et à la formation est particulièrement important pour les femmes, car elles restent sous-représentées dans la vie politique et dans des domaines d'expertise clés tels que les secteurs de la science et de la technologie. Il est essentiel que les femmes participent sur un pied d'égalité à la prise de décision et à l'élaboration des politiques dans les PMA, afin que les défis puissent y être relevés d'une manière efficace pour tous.

Investir dans la jeunesse et l'éducation

6. D'ici à 2030, un jeune sur cinq dans le monde naîtra dans un PMA. Assurer l'accès à une éducation, à des compétences et à une formation de qualité est indispensable pour répondre aux besoins fondamentaux des individus et leur permettre de renforcer leur pouvoir d'action, leurs capacités et leur aptitude à participer à la société en tant que membres à part entière.

7. Plus d'un quart des jeunes des PMA sont déscolarisés, sans emploi et sans formation et plus d'un tiers a des besoins non satisfaits en matière de planification familiale.

8. En 2022, 21,9 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient pas scolarisés dans les PMA, soit plus du double de la moyenne mondiale. L'accès à une éducation de qualité est nécessaire pour promouvoir de meilleurs résultats en matière de développement humain et revêt une importance cruciale pour remédier aux contraintes à long terme qui freinent la croissance économique grâce à des activités à plus forte valeur ajoutée.

9. Les taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire et supérieur restent obstinément bas. L'accès à des études supérieures ou à une formation professionnelle de qualité est particulièrement important pour garantir que les jeunes disposent des connaissances et des compétences dont ils ont besoin pour l'avenir. Les défis mondiaux en matière de climat et de gouvernance ayant inévitablement une incidence sur les sociétés des PMA, il est essentiel que les jeunes de ces pays contribuent à trouver des solutions.

10. La jeunesse peut accélérer la transformation des PMA, mais si l'on n'investit pas dans son avenir, la croissance sera freinée et les inégalités, l'insécurité et l'instabilité s'accroîtront. Tout comme l'adolescence est un tournant dans la vie, la génération nombreuse d'adolescents d'aujourd'hui peut être un tournant pour les PMA.

11. L'apprentissage en ligne offre la possibilité d'élargir et de démocratiser l'accès à l'éducation dans le monde entier et de permettre aux systèmes éducatifs de fonctionner même en cas de crise mondiale. Ainsi, l'université en ligne proposée dans le Programme d'action de Doha utilisera le potentiel de la numérisation pour faire progresser l'éducation de qualité dans les PMA, en comblant les lacunes observées au niveau mondial en matière d'éducation et en surmontant certains défis liés à la fourniture d'une éducation de qualité dans ces pays et au-delà.

Protection sociale universelle

12. Les PMA ont des niveaux de protection sociale plus faibles que ceux des autres pays en développement. Seuls 14 % de leur population bénéficient d'au moins un domaine de protection sociale, à l'exclusion des soins de santé et des prestations de maladie. Seuls 6,2 % de la population active et 4,2 % des femmes actives cotisent activement à un régime de retraite, contre 53,1 % et 55,6 % respectivement dans

d'autres pays en développement. L'importance des activités informelles dans l'économie des PMA limitent l'expansion des filets de sécurité sociale.

13. La faiblesse des systèmes de protection sociale entrave l'éradication de la pauvreté et les perspectives de développement, avec une incidence généralisée sur les objectifs de développement durable. Les lacunes en matière de protection sociale ont amplifié l'incidence dévastatrice de la pandémie dans les PMA. Le renforcement et l'extension des systèmes de protection sociale dans ces pays nécessitent une coopération internationale accrue et des ajustements du système financier et budgétaire international de façon à prendre en compte leurs besoins spécifiques.

Faim et malnutrition

14. Le taux moyen de sous-alimentation dans les PMA diminue lentement et est revenu de 31,3 % en 2004 à 22,1 % en 2022. Malgré les progrès réalisés, la sous-alimentation reste un problème persistant pour ces pays. Leurs systèmes alimentaires sont très vulnérables face aux chocs extérieurs et nombre d'entre eux ont souvent connu des situations d'urgence alimentaire. Tous les PMA sont classés comme des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires par l'Organisation mondiale du commerce. La part des importations de produits alimentaires dans leurs importations de marchandises était de 15 % en 2020, soit près du double de la moyenne mondiale (8 %). La forte dépendance de nombreux PMA à l'égard du commerce international pour assurer l'accès aux denrées alimentaires et aux principaux intrants agricoles a compromis leur sécurité alimentaire et exposé des millions de personnes à la faim et à la malnutrition. D'après les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave est passé de 243,2 millions en 2020 à 265,9 millions en 2021 et cette situation a été aggravée par l'incidence continue de la pandémie de COVID-19 et par les retombées mondiales de la guerre en Ukraine, comme l'a souligné le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière.

15. L'insécurité alimentaire, la malnutrition et l'impact des urgences alimentaires mettent en péril la réalisation des objectifs de développement durable par les PMA. Les États Membres ont lancé un processus dans le cadre du Programme d'action de Doha visant l'établissement d'un dispositif de réserve alimentaire dédié pour ces pays. Le Secrétaire général a établi un rapport dans lequel il recense une série de mesures visant à améliorer la sécurité alimentaire dans les PMA, y compris un dispositif de réserve alimentaire, qui les aiderait à renforcer leur résistance aux chocs extérieurs et à développer les capacités nécessaires à la mise en place de systèmes agroalimentaires durables et résistants. D'autres travaux visant à rendre opérationnel un tel dispositif seront menés conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution [77/177](#), à savoir analyser plus avant les recommandations concernant les pays les moins avancés, notamment définir les modalités, les mandats et les structures de gouvernance et d'appui afférents, et de lui soumettre, à sa soixante-dix-huitième session, un rapport assorti de recommandations qui sera examiné par les États Membres.

Promouvoir la santé et le bien-être

16. Le taux de mortalité infantile reste élevé dans les PMA, à 44,8 pour 1000 naissances vivantes, soit 59 % de plus que la moyenne mondiale de 28,2 pour 1000 naissances vivantes. En 2019, 1,4 million d'enfants sont morts avant d'atteindre l'âge d'un an, souvent de maladies évitables ou traitables, telles que la pneumonie, la diarrhée et le paludisme. Pour réduire la mortalité infantile, il faudrait mettre en place des interventions préventives et curatives ciblant les principales causes de décès par

âge et les populations les plus vulnérables, ce qui implique un accès gratuit et abordable à la vaccination pour prévenir les maladies infectieuses, une meilleure nutrition et des services de santé améliorés.

17. Dans les PMA, 59 % des femmes en âge de procréer ont vu leurs besoins en matière de planification familiale satisfaits par des méthodes modernes, ce qui est bien inférieur à la moyenne mondiale de 76,8 % en 2021. Le faible accès à la santé sexuelle et reproductive entrave la réalisation des objectifs de développement durable. L'accès à la planification familiale peut minimiser les complications potentiellement mortelles pour les mères et leurs enfants en réduisant les risques liés à la fécondité. Ces risques comprennent les grossesses à un âge trop jeune ou trop avancé, les grossesses trop rapprochées et trop nombreuses et les grossesses qui se terminent par un avortement non médicalisé.

18. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les liens d'interdépendance entre tous les peuples, quelles que soient leur situation, leur localisation géographique, leur nationalité ou leurs croyances. Le déploiement des campagnes de vaccination dans le monde a également permis de se rendre compte des inégalités existant entre les groupes de pays, dont témoigne le faible nombre de vaccins administrés dans les PMA. Le soutien à la production de vaccins ou de fournitures et d'équipements médicaux essentiels dans ces pays devrait être une composante clé des efforts mondiaux menées pour accroître la résilience du monde face au risque de nouvelle pandémie à l'avenir. Les pays qui possèdent déjà les capacités nécessaires pour produire des vaccins devraient avoir accès aux technologies pertinentes. À moyen terme, les pays qui ne possèdent ni ces capacités ni les équipements médicaux essentiels devraient recevoir une aide pour développer leur infrastructure au niveau national ou de concert avec des partenaires internationaux.

Eau, assainissement et hygiène

19. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base est indissociable du développement humain et du bien-être. Dans les PMA, 35,5 % de la population n'ont pas accès à des services d'eau potable de base, contre 10,4 % dans le monde. De manière plus frappante, 65,25 % de la population n'utilisaient pas de services d'eau potable gérés en toute sécurité en 2017. La situation était pire dans les zones rurales, où 73,84 % des personnes n'utilisaient pas d'eau potable gérée en toute sécurité et 72,35 % n'avaient pas accès à des installations de base pour se laver les mains à domicile. Néanmoins, l'accès à l'eau potable s'est accru de 16 % ces 20 dernières années (2002-2022) pour passer de 50 % à 65,7 %. L'historique Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau au service du développement durable », 2018-2028, a débouché sur des engagements et des initiatives concrets visant à résoudre la crise de l'eau et à garantir un accès équitable à l'eau pour tous.

Gouvernance et consolidation de la paix

20. Les conflits compromettent considérablement le développement durable dans les PMA et jouent un rôle déterminant dans la stabilité régionale et mondiale. Depuis 1991, les deux tiers des PMA ont connu des conflits armés. Aider ces pays à mettre en place des institutions démocratiques, fortes et efficaces devrait être une priorité essentielle de la communauté internationale. Compte tenu des liens existant entre le manque d'opportunités, la pauvreté, l'inégalité et les conflits, il importe de relier les objectifs de développement à long terme aux besoins immédiats de construction de la paix et de la sécurité. Le Programme d'action de Doha constitue un instrument important à cet égard pour les PMA et leurs partenaires.

II. Tirer parti des possibilités offertes par la science, la technologie et l'innovation pour lutter contre les vulnérabilités multidimensionnelles et réaliser les objectifs de développement durable

21. Il est difficile d'évaluer les progrès de la science, de la technologie et de l'innovation dans les PMA en raison de la rareté des données. Des décalages importants des principaux indicateurs relatifs à la science, à la technologie et à l'industrie sont évidents dans les PMA pour lesquels des données sont disponibles. Par exemple, le financement de la recherche et du développement y est très limité, ce qui constitue un obstacle majeur pour stimuler l'innovation et bénéficier des retombées positives de la science, de la technologie et de l'innovation.

22. Le ratio des dépenses de recherche et développement au produit intérieur brut n'a été que de 0,8 % ou moins entre 2011 et 2020 dans les PMA pour lesquels des données sont disponibles. En comparaison, certaines économies plus avancées consacraient environ 3 % de leur PIB, beaucoup plus élevé, à la recherche et au développement. Ces chiffres témoignent d'un déficit croissant d'investissement dans les PMA pour la recherche-développement, qui implique un retard très important de la compétitivité et de la capacité d'adaptation nécessaires pour tirer pleinement parti des avantages de la science, de la technologie et de l'innovation, en particulier les technologies de pointe.

23. En outre, dans les PMA, une grande partie de la population n'a pas accès à Internet ou à l'électricité, ce qui constitue un obstacle majeur pour faire progresser la science, la technologie et l'innovation et être pleinement compétitifs à l'ère du numérique. Si les trois quarts des habitants des PMA sont couverts par un réseau mobile à haut débit, seuls 36 % d'entre eux l'utilisent. Par comparaison, l'utilisation de l'Internet est de 93 % dans les pays à revenu élevé². En 2022, le nombre moyen d'abonnements au haut débit fixe n'était que de 0,2 % dans les PMA. Cette fracture numérique avec les pays développés, où les abonnements au haut débit sont plus courants, pèse sur l'accès à l'information et sur les perspectives économiques, empêchant la pleine participation des PMA à l'économie numérique mondiale. Les facteurs contribuant à l'écart important entre les PMA et les économies plus avancées en termes d'utilisation de l'Internet sont les suivants : le prix élevé des services et des appareils ; un manque de connaissance de l'Internet et de ses avantages ; l'absence de compétences numériques ; un contenu local pertinent insuffisant ; un accès sous-jacent inégal à une électrification stable et abordable.

24. Les citoyens des PMA, résidents ou non-résidents, n'ont déposé que 1 357 brevets en 2020 contre 875 en 2011, ce qui est quasiment insignifiant par rapport aux chiffres mondiaux. Même après le dépôt d'un brevet, il peut être difficile dans de nombreux PMA d'assurer la montée en puissance voulue en raison d'un manque de financement.

25. En outre, comme les nouvelles technologies requièrent des travailleurs qualifiés, un autre facteur important pour promouvoir le renforcement de la science, de la technologie et de l'industrie est la disponibilité des compétences pertinentes. La révolution numérique et les autres changements technologiques suscités par la

² Union internationale des télécommunications (UIT) et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *The State of Broadband 2022: Accelerating broadband for new realities* (Genève, 2022). Voir aussi UIT et Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, *Connectivity in the Least Developed Countries: Status Report 2021* (Genève, 2021).

quatrième révolution industrielle, qui a marqué un recours accru à l'intelligence artificielle, à l'automatisation, aux mégadonnées, aux nouveaux matériaux et à la biotechnologie, entre autres progrès, ouvrent de nouvelles perspectives aux PMA pour la recherche de solutions et la mise à profit de possibilités en faveur du développement durable. Toutefois, ces évolutions font naître également des inquiétudes du fait de leur incidence sur l'emploi, en particulier pour les travailleurs peu qualifiés, et sur la compétitivité, qui pourrait rendre encore plus difficile d'attirer des investissements dans les PMA.

26. De nombreux PMA sont confrontés à des difficultés pour créer des possibilités de travail productif qui, entre autres, assurent un revenu équitable, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale des familles. En outre, de nombreux travailleurs sont employés de manière informelle, ce qui complique l'accès à un travail décent. Cependant, si l'activité informelle touche tous les groupes d'âge, les jeunes et les travailleurs âgés sont plus vulnérables. Le nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans devrait passer de 207 millions en 2019 à 336 millions en 2050, dans les PMA. La pandémie de COVID-19 a touché de manière disproportionnée les travailleurs occupant des emplois informels, peu qualifiés et peu productifs en milieu urbain, notamment dans les secteurs du commerce de détail, des transports, de la construction, de la restauration, des services personnels et des employés de maison. D'après les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), par exemple, les revenus des travailleurs informels au cours du premier mois de la crise pourraient avoir diminué de plus de 80 % dans les pays à faible revenu, dont beaucoup sont des PMA³.

27. Les technologies numériques peuvent présenter d'importants avantages pour les PMA, mais des investissements sont requis pour développer les compétences et les connaissances complémentaires indispensables pour les utiliser de manière efficace et inclusive. Une politique industrielle de l'emploi bien définie et intégrée dans une stratégie de développement plus large est nécessaire pour surmonter les défis liés à l'intégration des services de technologie de l'information et des communications dans l'économie, maximiser la participation du secteur privé et garantir une utilisation productive et inclusive de la connectivité numérique et des technologies connexes. Dans les PMA, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises en particulier se heurtent à des obstacles à l'adoption des outils numériques, ce qui pourrait creuser les écarts existants. Les investissements dans l'infrastructure numérique peuvent garantir à tous l'accessibilité, à un coût abordable, à la connectivité numérique et favoriser le développement d'une série de compétences, y compris des compétences numériques et non techniques en lien ou sans lien avec l'emploi.

28. L'économie numérique doit devenir une préoccupation majeure dans tous les processus de prise de décision. Lorsque l'économie numérique n'est considérée que comme du ressort des seuls régulateurs des technologies de l'information et des communications ou d'un seul ministère de tutelle, il est peu probable qu'elle puisse contribuer à la transformation structurelle. Tous les ministères de tutelle doivent ainsi intégrer la numérisation dans leur portefeuille et se conformer à la budgétisation nationale telle que déterminée par les objectifs de développement durable afin de s'assurer que la numérisation contribue au progrès du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

29. Le Programme d'action de Doha reconnaît le rôle crucial que la science, la technologie et l'innovation, y compris les écosystèmes d'innovation inclusifs et

³ Organisation internationale du Travail, *Present and Future of Work in the Least Developed Countries* (Genève, Organisation internationale du Travail, 2022).

porteurs, les technologies respectueuses de l'environnement et les technologies de l'information et des communications, peuvent jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable.

30. Pour favoriser et préserver une croissance suffisante pour rattraper les retards, les partenaires de développement et les PMA eux-mêmes doivent investir dans la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation et assurer des transferts de technologie allant au-delà de la simple dotation de technologies gratuites, mais aidant aussi les PMA à se doter de capacités technologiques plus poussées. Il y a lieu d'augmenter de manière significative le niveau des dépenses consacrées à la recherche et au développement ainsi qu'aux capacités d'innovation connexes, y compris l'acquisition de compétences, la reconversion professionnelle et le perfectionnement.

III. Soutenir la transformation structurelle comme moteur de la prospérité

31. Le Programme d'action de Doha reconnaît qu'en l'absence d'une transformation structurelle donnant la priorité à la diversification économique et s'attaquant aux contraintes institutionnelles et de capacité, les pays les moins avancés resteront vulnérables face à divers chocs socioéconomiques, sanitaires et environnementaux. C'est pourquoi le soutien à la transformation structurelle en tant que moteur de la prospérité a été défini comme l'un de ses principaux domaines d'intervention.

32. Dans les PMA, la part moyenne de l'emploi dans l'agriculture a régulièrement diminué au fil des ans. Cependant, plus de la moitié de leur population continue de travailler dans ce secteur, qui constitue la principale source de revenus dans les zones rurales. Étant donné la part importante de l'agriculture dans l'emploi total dans nombre de ces pays, la transformation structurelle pourrait fortement progresser en renforçant les liens avec l'industrie et les services agro-alimentaires. Néanmoins, l'importance du secteur agricole met également en lumière la nécessité d'assurer une plus grande diversification économique afin d'améliorer la résistance de l'économie.

33. La diversification est un élément essentiel du développement économique grâce auquel un pays évolue vers une structure de production et de commerce moins uniforme. Elle permet de maîtriser la volatilité et assure une plus grande stabilité sur la voie d'une croissance et d'un développement équitables. Une diversification réussie est d'autant plus importante aujourd'hui que la croissance mondiale est incertaine, que les chaînes d'approvisionnement mondiales sont instables et qu'il est impératif, dans de nombreux pays en développement, d'augmenter le nombre et la qualité des emplois.

34. L'amélioration de la productivité du travail est l'un des principaux objectifs de la transformation structurelle. Au cours de la dernière décennie, la contribution de l'industrie manufacturière au PIB est restée relativement constante, à environ 10 %, tandis que la part moyenne des services à valeur ajoutée en pourcentage du PIB des PMA est passée d'environ 43 % en 2011 à environ 45 % en 2017. Ces valeurs agrégées masquent l'hétérogénéité entre les différents sous-secteurs, ainsi que les disparités entre les PMA⁴.

⁴ S'agissant des activités manufacturières, des pays, comme le Bangladesh, ont une valeur ajoutée (pourcentage du PIB) qui, à 21,4 %, est légèrement supérieure à la moyenne des pays à revenu intermédiaire (21,3 %) en 2021 – alors que des pays comme l'Éthiopie et le Népal, avec des niveaux de 4,61 % et 4,67 %, respectivement, se situent bien au-dessous de la moyenne des pays les moins avancés (14,9 %). Banque mondiale, base de données sur les indicateurs de

35. Dans les PMA africains, l'essentiel des emplois tertiaires se concentrent dans des services à faible intensité de connaissances tels que le commerce de détail, l'hébergement et la restauration, qui sont généralement des activités à faible productivité et à faible valeur ajoutée et qui sont souvent exercées dans le secteur informel. De nombreux PMA asiatiques connaissent ce qui ressemble à un processus d'industrialisation plus classique, caractérisé par une augmentation de la part de l'industrie manufacturière dans la production et l'emploi, une spécialisation dans les exportations de produits manufacturés et la réduction des niveaux de pauvreté qui en découle⁵. Les infrastructures de transport et d'énergie sont essentielles au bon fonctionnement des actifs productifs existants dans les PMA. Toutefois, ces infrastructures restent confrontées à de graves problèmes. La part de la population des PMA ayant accès à l'électricité s'élevait à 56 % en 2021, contre 33 % en 2010. L'accès à l'énergie en milieu rural reste encore plus faible, à environ 45 % en 2021. En outre, alors que les flux financiers internationaux à destination des pays en développement pour soutenir les énergies propres et renouvelables ont doublé depuis 2010, seuls 12 % ont atteint les PMA.

36. Si le rôle de l'État reste essentiel pour faciliter la transformation structurelle, le développement d'un secteur privé dynamique qui soutient la croissance inclusive, réduit la pauvreté, crée des emplois et donne accès aux biens essentiels, aux services de base et à des recettes fiscales est également indispensable pour assurer la transformation structurelle. Le développement du secteur privé a été entravé par l'accès au financement, en particulier pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, l'offre limitée et les coûts élevés de l'énergie, le manque de compétences et les contraintes de capacités informatiques. De nombreux PMA ont entrepris de larges réformes pour faciliter l'activité d'entreprise, mais il n'a pas encore été tiré parti des possibilités offertes par la numérisation et la modernisation des processus bureaucratiques (voir aussi [A/75/72-E/2020/14](#)).

37. Le renforcement des capacités de production nationales, qui devrait être l'objectif principal, appelle une approche associant le développement des entreprises, l'amélioration des compétences, le passage à des activités formelles et l'application des nouvelles technologies – autant d'éléments qui figurant en bonne place dans le Programme d'action de Doha. Les grandes entreprises existantes peuvent jouer un rôle clé, non seulement en renforçant leur présence à l'extérieur dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, mais aussi à l'intérieur en établissant des liens solides avec les microentreprises et les petites et moyennes entreprises nationales, et en les aidant ainsi à améliorer leurs propres capacités de production.

38. Pour que les PMA puissent atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, il est essentiel d'évaluer de manière critique les secteurs qui peuvent contribuer le plus à l'augmentation de la productivité, à l'amélioration de la croissance et, en fin de compte, à la création d'emplois décents et à l'éradication de la pauvreté. Les principaux secteurs d'intérêt stratégique dans les PMA ont besoin d'une réinitialisation, alors que les technologies sont sous-exploitées⁶. En outre, la création de conditions favorables au développement de l'industrie nécessite également la mise en place d'une infrastructure juridique et institutionnelle adéquate.

développement dans le monde. Disponible sur le site <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>.

⁵ Les activités manufacturières ont gagné en importance dans les pays les moins avancés d'Asie. Le secteur représentait 19 % du PIB et 12 % de l'emploi en 2017, contre 12 % et 8 % en 2001, respectivement.

⁶ *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés : Des capacités productives pour la nouvelle décennie* (publication des Nations Unies, 2020).

IV. Renforcer les échanges internationaux et l'intégration régionale des pays les moins avancés

39. Le Programme d'action de Doha souligne que les PMA peuvent tirer des avantages notables d'un système d'échanges commerciaux multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, tout en reconnaissant que ces pays se heurtent à des défis considérables pour s'intégrer de manière effective dans les systèmes commerciaux mondiaux et tirer parti des possibilités offertes par le commerce international et les chaînes de valeur mondiales.

40. D'après les données du Cadre intégré renforcé, près de 90 % des PMA accordent désormais au commerce une place essentielle dans leurs plans de développement nationaux, tandis que 35 d'entre eux ont intégré des équipes commerciales de projets dans leurs structures gouvernementales nationales afin de mieux contribuer à la coordination de l'assistance technique liée au commerce, ce qui est un indicateur fort de la grande importance qu'ils attachent au commerce en tant que moteur de développement.

41. Le choc de la pandémie de COVID-19 et ses effets néfastes combinés sur le développement, le commerce et l'investissement ont mis en évidence des lacunes majeures dans la durabilité des résultats obtenus dans la mise en œuvre du Programme 2030. Pour les PMA, la cible des objectifs de développement durable consistant à doubler leur part (pour la porter à 2 %) dans les exportations mondiales d'ici à 2020, par rapport à 2011, n'a pas été atteinte.

42. Entre 2017 et 2021, les exportations de biens et services des PMA ont augmenté à un rythme légèrement plus rapide que les exportations mondiales, avec un taux annuel moyen de 5,1 %, contre un taux mondial de 4,9 %. La part des PMA dans les exportations mondiales de biens et de services commerciaux était de 0,93 % en 2021, alors que leur part dans les importations était de 1,3 %. Ces chiffres sont restés stables par rapport à l'année précédente⁷.

43. La part du commerce total (exportations et importations combinées) en 2021 est restée à 1,15 %, également inchangée par rapport à 2020 et légèrement inférieure au dernier pic de 1,17 % atteint en 2019. Le déficit commercial global des PMA a atteint un nouveau record en 2021, avec 113,1 milliards de dollars.

44. En termes d'exportation de services, la pandémie a eu une incidence plus prononcée pour les PMA que pour le reste du monde. Globalement, la valeur des exportations de services de ces pays est restée faible en 2021, inférieure de 32 % aux niveaux d'avant la pandémie. La part des PMA dans les exportations mondiales de services commerciaux a reculé, tombant de 0,53 % en 2020 à 0,49 % en 2021.

45. La diversification des exportations peut aider les PMA à réduire leur vulnérabilité face aux chocs liés aux termes de l'échange et à stabiliser leurs recettes d'exportation. Ces pays ont réussi à diversifier leurs exportations dans une certaine mesure depuis 2011. Si la part des produits primaires dans leurs exportations totales a diminué, revenant de 73 % en 2011 à 53 % en 2021, les PMA restent, en moyenne, très tributaires des produits de base, ce qui exacerbe leur vulnérabilité en les exposant à la volatilité des prix de ces produits et à d'autres facteurs exogènes tels que les chocs liés aux changements climatiques.

46. Le développement du commerce électronique s'est considérablement accéléré en raison de la pandémie et offre aux PMA de nouvelles possibilités de s'intégrer dans

⁷ Organisation mondiale du commerce, document WT/COMTD/LDC/W/58.

le commerce mondial, ce qui soulève également de nouveaux défis. Des efforts considérables sont nécessaires pour aider ces pays à combler le fossé numérique, à renforcer leur infrastructure en matière de technologies de l'information et des communications et à consolider leurs cadres juridiques et réglementaires afin de pouvoir tirer parti des nouvelles possibilités qui s'offrent à eux.

47. Bien que des progrès aient été accomplis en matière d'accès aux marchés en franchise de droits et de taxes pour les produits des PMA, il est possible d'améliorer encore la couverture en franchise de droits et de taxes sur certains marchés présentant un intérêt à l'exportation pour ces pays. Compte tenu de l'étroitesse de leur base d'exportation, la couverture intégrale en franchise de droits et de taxes de leurs produits sur tous les marchés des pays développés et sur le plus grand nombre possible de marchés des pays en développement pourrait accroître leur participation au commerce des marchandises et faciliter l'intégration de leurs producteurs dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Les PMA devraient bénéficier d'un soutien prioritaire, en particulier dans les domaines du financement du commerce, des mesures de facilitation des échanges et de l'aide pour le commerce.

V. Lutter contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, se relever après la pandémie de COVID-19 et renforcer la résilience face aux chocs futurs pour un développement durable tenant compte des risques

Chocs multiples interrompant la trajectoire de développement des PMA

48. Les 46 pays les moins avancés comptent parmi les pays les plus vulnérables et sont particulièrement exposés aux crises et aux chocs, notamment aux épidémies, aux variations brutales des prix des produits de base et à d'autres crises économiques et formes d'instabilité ainsi qu'aux catastrophes naturelles et aux phénomènes météorologiques extrêmes, qui sont exacerbés par les changements climatiques. Ces chocs freinent le rythme du développement économique durable, accentuent la pauvreté et mettent en péril la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. La vulnérabilité découle en partie d'aspects géologiques tels que les failles, les zones inondables et les zones côtières. Les PMA sont en outre souvent tributaires des produits de base et des secteurs essentiels tels que l'agriculture et le tourisme sont très sensibles aux effets du climat. Ces chocs peuvent faire sérieusement dérailler leurs trajectoires de développement, conduisant souvent à un cycle de crises profondes remettant en cause les progrès socioéconomiques déjà fragiles. Le renforcement de la résilience face à divers chocs et crises potentiels constitue la première ligne de défense pour protéger les conditions de vie et les moyens de subsistance des populations des PMA.

Lutter contre les changements climatiques et préserver l'environnement

49. Bien qu'ils soient parmi les nations les moins responsables de la crise climatique et environnementale mondiale actuelle, les PMA sont touchés de plein fouet par cette crise et ses graves conséquences. S'ils ne représentent que 4 % environ du PIB des pays ayant communiqué des informations, ils ont subi 10 % des pertes économiques et 6 % des destructions ou dommages touchant les infrastructures critiques qui ont été signalés. En outre, ils ont indiqué que les moyens de subsistance de 26 % environ des habitants avaient été perturbés ou détruits par les catastrophes, ce qui représentait 15 % de la population totale touchée dans les pays ayant communiqué des informations.

50. Lors des vingt-sixième et vingt-septième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les Parties se sont mises d'accord sur plusieurs résultats importants pour les PMA. Dans le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, elles ont créé un nouveau fonds pour les pertes et préjudices et lancé un appel clair en faveur d'une réforme des banques multilatérales de développement.

Les crises frappent le plus durement les pays les plus à la traîne

51. En 2019, la moitié des 10 pays ayant le plus souffert des conséquences des phénomènes météorologiques extrêmes étaient des PMA, alors qu'entre 2019 et 2020, 2 des 3 pays les plus touchés par les phénomènes météorologiques extrêmes étaient aussi des PMA, à savoir le Myanmar et Haïti.

52. Ces 50 dernières années, les PMA ont enregistré 69 % des décès mondiaux causés par des catastrophes liées au climat, alors qu'ils sont touchés par seulement 18 % des catastrophes et qu'ils ne représentent que 13 % de la population mondiale.

53. De nombreux PMA, tels que l'Afghanistan, l'Éthiopie, le Mali, le Mozambique, le Niger, la Somalie, le Soudan du Sud, le Tchad et le Yémen présentent un risque très élevé pour de multiples indicateurs, notamment les risques et l'exposition, la vulnérabilité et le manque de capacité d'adaptation.

54. D'après les estimations des incidences économiques de la pandémie de COVID-19, les PMA devraient avoir besoin d'au moins quatre à cinq ans pour revenir à la trajectoire prévue dans le scénario de référence d'origine qui ne prenait pas en compte la crise sanitaire.

L'accès aux vaccins et le relèvement après la pandémie

55. Si la pandémie de COVID-19 a commencé de se propager plus tardivement dans de nombreux PMA, les mesures prises par ces pays pour y faire face ont également été plus limitées en raison de contraintes financières plus strictes. En fait, considérés en tant que groupe, l'appui budgétaire direct et indirect qu'ils ont mobilisé pour remédier aux conséquences de la pandémie n'a représenté que 2,6 % du PIB, contre 15,8 % pour les pays développés⁸. Cet écart a mis en évidence le risque d'un monde de plus en plus inégalitaire, dans lequel certains pays ne disposeraient pas de ressources financières suffisantes pour lutter contre des crises sanitaires, comme la pandémie de COVID-19. De même, un écart important est apparu entre le déploiement de la vaccination dans les différents pays. Plusieurs pays riches proposaient des injections de rappel alors que de nombreux PMA n'avaient pas encore administré une seule dose de vaccin. En novembre 2022, le Département des affaires économiques et sociales a signalé que 41 % de la population des PMA avaient reçu au moins une dose de vaccin, contre 75 % dans les pays développés (34 % de personnes étaient entièrement vaccinées contre 69 % respectivement).

56. Le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 a été mis en place pour accélérer le développement et la fabrication des vaccins contre la COVID-19 et garantir un accès juste et équitable à tous les pays du monde.

57. Conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), il est également nécessaire de renforcer la préparation aux catastrophes pour les interventions d'urgence, notamment en intégrant la réduction et l'atténuation des risques de catastrophe dans les politiques et programmes nationaux, en prenant des mesures précoces pour anticiper les crises et en veillant à ce que des moyens

⁸ *Rapport 2021 sur le financement du développement durable* (publication des Nations Unies, 2021).

soient en place pour que des opérations de secours et de relèvement puissent être menées efficacement.

Le point sur les pertes et préjudices

58. À la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont été mis en place de nouvelles modalités de financement ainsi qu'un fonds destiné à aider les pays en développement particulièrement exposés aux effets nuisibles des changements climatiques. Ce fonds met l'accent sur la réparation des pertes et des préjudices. Un Comité transitoire a aussi été établi pour donner suite aux nouvelles modalités de financement et au nouveau fonds. Les résultats d'un exercice de cartographie des modalités et des sources de financement innovantes pertinentes pour traiter les pertes et préjudices ont été présentés à la deuxième réunion du Comité transitoire, qui s'est tenue du 25 au 27 mai 2023.

59. Il importe que le fonds comble les lacunes auxquelles les institutions actuelles de financement de l'action pour le climat ne permettent pas de faire face. Le financement des pertes et préjudices contribuera au renforcement de la capacité des PMA d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à leurs effets.

Le point sur le financement de la lutte contre les changements climatiques

60. Entre la création du Fonds pour les pays les moins avancés en 2001 et septembre 2021, 51 pays les moins avancés, toujours dans cette catégorie ou en étant sortis, ont eu accès à 1,8 milliard de dollars de subventions pour 380 projets. Toutefois, la demande de ressources a continué de dépasser les fonds disponibles pour de nouvelles approbations. En mai 2021, les PMA avaient reçu un total cumulé de 971 millions de dollars de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial aux fins de la réalisation de projets nationaux sur le climat, soit un montant seulement équivalent à 14,5 % du financement total pour la lutte contre les changements climatiques depuis la création du Fonds pour l'environnement mondial. Dans le cadre du Fonds vert pour le climat, le plus grand fonds dédié au climat, les financements totaux pour les PMA avaient atteint 2,9 milliards de dollars en octobre 2021, soit 29 % du portefeuille global du Fonds. Dans le même temps, entre sa création en 2001 et la fin de 2020, le Fonds d'adaptation avait approuvé un total cumulé pour les PMA de 205 millions de dollars pour le financement de projets et de 884 000 dollars de subventions de préparation.

61. Le montant total des financements liés au climat accordés aux PMA par la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial, y compris au titre du financement de projets nationaux et de la part des financements réservée aux projets régionaux/mondiaux, s'élevait à 2,58 milliards de dollars en décembre 2022, ce qui représentait 13 % de l'ensemble des financements de la Caisse en faveur du climat et de l'environnement depuis la création du Fonds.

Le point sur les mesures d'adaptation

62. Les aléas météorologiques sont la première cause de perte économique due aux risques naturels et les PMA classent systématiquement l'alimentation, l'eau, les écosystèmes et les infrastructures parmi les systèmes les plus vulnérables face aux changements climatiques. L'adaptation de l'agriculture et de l'élevage revêt une importance primordiale pour ces pays et a des implications majeures pour la sécurité alimentaire.

63. Le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation a été mis en place en 2010 pour permettre aux PMA de recenser les besoins d'adaptation à moyen et à long terme et de mettre au point et d'appliquer des

stratégies et des programmes pour répondre à ces besoins. En mai 2023, 19 PMA avaient soumis des plans nationaux d'adaptation au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Environ 16 autres étaient à divers stades de préparation de ces plans, mais des interventions supplémentaires se révélaient nécessaires pour en assurer l'achèvement. Un appui renforcé doit leur être fourni pour accélérer le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation et pour mettre au point des projets connexes.

Le point sur les systèmes d'alerte précoce multidangers

64. Le Programme d'action de Doha souligne l'importance des systèmes d'alerte précoce multidangers. En 2022, seuls 95 pays avaient confirmé l'existence de tels systèmes, ce qui signifiait qu'une personne sur trois n'était pas couverte de manière adéquate dans le monde. Les systèmes d'alerte précoce sont une mesure d'adaptation aux changements climatiques éprouvée, efficace et réalisable, qui permet de sauver des vies et qui a un rendement 10 fois supérieur à l'investissement réalisé. Entretemps, le nombre de catastrophes déclarées a quintuplé, en raison en partie des changements climatiques d'origine anthropique et de conditions météorologiques plus extrêmes.

65. L'initiative « Alertes précoces pour tous » lancée par le Secrétaire général de l'ONU à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, vise à garantir que tous les habitants de la planète seront protégés par des systèmes d'alerte précoce d'ici à 2027. Grâce à cette initiative, les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et leurs partenaires collaborent pour réduire les risques de catastrophes humaines, économiques et infrastructurelles en investissant dans les nouvelles technologies telles que la surveillance, la prévision et la préparation aux crises multirisques qui peuvent survenir. Un plan d'action connexe, signé par 50 pays, vise à investir plus de 3,1 milliards de dollars dans des systèmes d'alerte précoce multidangers. Dans le cadre de l'initiative Alerte précoce pour tous, un premier groupe de 30 pays devant faire l'objet d'une action prioritaire ont été identifiés, dont 19 PMA. D'autres pays seront ajoutés au fur et à mesure que cette collaboration avec les partenaires verra son rythme et son ampleur s'intensifier et disposera de davantage de ressources.

Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

66. Si des progrès ont été accomplis pour donner suite aux priorités du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, ils ne sont pas uniformes d'un pays à l'autre. Les enjeux particuliers auxquels les PMA sont confrontés, tels que les contraintes en matière de ressources et de capacités, continuent d'entraver la réalisation des résultats et des objectifs du Cadre.

67. Au total, 123 pays ont fait état de l'élaboration de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, mais la mise en œuvre au niveau local présente de graves lacunes. Les PMA sont à la traîne, et seuls 61 % d'entre eux ont indiqué qu'ils élaboraient des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe.

68. L'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai offre une occasion importante de faire le point sur les progrès accomplis dans la réalisation des principes et des objectifs. Dans la déclaration politique, il est souligné qu'un appui supplémentaire est nécessaire pour les PMA, en particulier en les dotant de moyens de mise en œuvre adéquats, durables et opportuns grâce au renforcement des capacités, à l'assistance financière et technique et au transfert de technologie. Il est noté en outre que les catastrophes ont une incidence négative sur la viabilité de la dette, l'importance des investissements qui contribuent à la réduction des risques de catastrophe et la nécessité d'étendre d'urgence la portée des systèmes d'alerte précoce multidangers.

VI. Mobiliser la solidarité internationale, redynamiser les partenariats mondiaux et promouvoir des outils et instruments innovants : la marche vers une sortie durable de la catégorie des PMA

Problèmes de financement des PMA

69. La mobilisation des ressources pour le développement durable des PMA est difficile en raison des vulnérabilités systémiques et structurelles sous-jacentes de ces pays ainsi que d'une architecture financière internationale qui manque de perspective, est sujette aux crises et favorise les riches. En outre, le financement privé à l'appui des objectifs de développement durable dans les PMA est resté faible⁹.

70. Ces défis ont contribué à une croissance du PIB des PMA inférieure à l'objectif de 7 % au cours de la période 2011-2022. Le taux de croissance s'est situé entre 5 % et 6 % au début de la dernière décennie et a fléchi par la suite pour s'établir à 4,3 % en 2022.

Appui à la mobilisation des ressources nationales et à la lutte contre les flux financiers illicites

71. Les PMA sont le groupe de pays dont le ratio médian impôt/PIB est le plus faible et ce ratio a même diminué depuis 2015 pour s'établir à environ 12 %, ce qui est bien en deçà de l'objectif du Programme d'action de Doha, qui est d'au moins 15 % dans tous les PMA pour leur permettre de devenir autosuffisants.

Financement international public et financement externe pour contribuer au développement durable des pays les moins avancés

72. En 2021, les décaissements bruts d'aide publique au développement (APD) ont représenté 4,25 % du PIB des PMA, soit un niveau inférieur à celui des cinq années précédentes. L'APD entrant pour une part plus importante dans leur financement que dans celui des autres groupes de pays, les PMA sont plus sensibles aux fluctuations de ces apports.

73. Le pourcentage moyen du revenu national brut consacré à l'APD aux PMA par les donateurs du Comité d'aide au développement est resté relativement stable, autour de 0,1 %, au cours de la dernière décennie. Six pays donateurs du CAD ont atteint l'objectif de verser 0,15 % ou plus de leur RNB sous forme d'APD aux PMA en 2021, contre 10 en 2011. Les donateurs du CAD ont alloué 27 % de leur APD totale aux PMA.

74. Pour répondre aux besoins de financement des objectifs de développement durable dans les PMA, il faut à la fois prendre des mesures immédiates dans le cadre du système financier actuel, comme le propose le plan de relance de ces objectifs, et transformer fondamentalement l'architecture financière internationale pour qu'elle réponde aux besoins du monde d'aujourd'hui, qu'elle soit plus équitable et qu'elle renforce la résilience, notamment grâce à un solide filet de sécurité financière.

75. Actuellement, les PMA ne reçoivent que 6 % des financements privés mobilisés dans le cadre des interventions officielles de financement du développement, qui se

⁹ Pour plus d'informations sur les lacunes et les sources de financement, voir : Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement : *State of the Least Developed Countries 2021 : Building Back Better in Response to COVID-19* (New York, 2021) et *Rapport sur le financement du développement durable, 2023* (publication des Nations Unies, 2023).

concentrent sur quelques secteurs rentables, tels que l'énergie, la banque ou les services financiers, tandis que les secteurs sociaux sont exclus¹⁰.

Investissement étranger direct

76. Les flux d'investissement étranger direct vers les PMA ont légèrement augmenté au cours de la dernière décennie. Après un pic en 2015, l'IED est retombé entre 20 et 25 milliards de dollars par an, ce qui représente environ 3 % de l'ensemble des apports aux pays en développement. Les données préliminaires pour 2022 montrent une baisse possible d'environ 30 % des flux d'IED vers les PMA¹¹.

77. Les crises mondiales concurrentes ont touché de manière disproportionnée les flux d'investissement vers les secteurs critiques qui contribuent aux objectifs de développement durable dans les pays les plus vulnérables. Les agences de promotion des investissements des PMA se heurtent à des obstacles liés au manque de ressources pour les services de suivi, la promotion de nouveaux secteurs après la pandémie, les coupes budgétaires et l'insuffisance de la technologie numérique¹².

Initiatives en faveur de la soutenabilité et de l'annulation de la dette grâce à une architecture de la dette améliorée et transparente

78. La dette extérieure moyenne des PMA est passée de 41 % en 2011 à 54 % en 2022. Plus de la moitié de ces pays sont soit en situation de surendettement, soit en risque sérieux de défaut de paiement, ce qui entrave gravement leur aptitude à investir dans le redressement et à accroître leur résistance aux crises futures.

79. Au cours de la dernière décennie, la composition de la dette des PMA a considérablement évolué, avec une augmentation de la part des financements moins concessionnels. En 2021, l'accès au marché s'est maintenu, comme en témoigne le niveau élevé des émissions d'obligations, mais un resserrement des conditions financières mondiales est intervenu en 2022. Les crédits accordés par les bailleurs de fonds bilatéraux officiels, y compris la Chine, ont continué de s'accroître en 2021, bien qu'à un rythme plus lent. Les activités de renforcement des capacités des PMA dans tous les domaines de la gestion de la dette publique sont en train de s'intensifier. Plusieurs initiatives d'allègement du service de la dette ont été lancées à la suite de la crise de la COVID-19, mais elles sont insuffisantes pour couvrir les besoins accrus en matière de dépenses. Dans les PMA, les paiements d'intérêts sur la dette publique extérieure ont repris leur trajectoire ascendante en 2021, après le léger répit de 2020 dû à l'Initiative de suspension du service de la dette.

Envois de fonds des travailleurs migrants

80. Les flux d'envois de fonds des travailleurs migrants vers les PMA ont augmenté relativement rapidement, passant de 28,2 milliards de dollars en 2011 à 52,1 milliards de dollars en 2019, ce qui correspond à 3,6 % du PIB. En 2022, ils ont encore progressé pour atteindre 4,1 % du PIB, compensant quelque peu la baisse des autres ressources extérieures.

¹⁰ Fonds d'équipement des Nations Unies et Organisation de coopération et de développement économiques, *Blended Finance in the Least Developed Countries, 2020: Supporting a Resilient Covid-19 Recovery* (Paris, 2020).

¹¹ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement « Investment Flows in least developed countries affected disproportionately by global crisis », *Investment Trends Monitor*, n°45, numéro spécial (mars 2023).

¹² Ibid., « Investment Promotion in LDCs: a needs assessment », *IPA Observer 13*, numéro spécial (mars 2023).

81. Dans le même temps, le coût de ces envois de fonds est resté exagérément élevé. La commission sur un envoi de 200 dollars en Afrique était de 7,8 % en moyenne au deuxième trimestre de 2022, contre 8,7 % il y a un an. L'envoi via les opérateurs mobiles est le moins cher (3,5 %), mais les canaux numériques représentent moins de 1 % du volume total des transactions¹³.

Reclassement et appui au reclassement

82. Vingt PMA ont atteint les seuils de reclassement depuis 2011. Quatre d'entre eux sont sortis de la catégorie depuis 2011 et sept autres ont été désignés pour en sortir d'ici à 2026. En outre, neuf PMA ont rempli les critères au moins une fois.

83. Lors de son examen triennal de 2021, le Comité des politiques de développement a recommandé une période préparatoire plus longue de cinq ans pour les PMA sortants ainsi qu'un suivi continu des répercussions de la pandémie au cours des prochaines années et lors de son prochain examen en 2024.

84. Les partenaires commerciaux et de développement ainsi que le système des Nations Unies devraient continuer à soutenir la mise en œuvre de stratégies de transition en douceur afin d'éviter toute réduction brutale de l'APD, des préférences commerciales spécifiques aux PMA, des traitements spéciaux et différenciés, de l'aide pour le commerce ou d'autres formes d'assistance technique et financière.

85. L'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement, sous la houlette du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a apporté un appui renforcé aux pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés et a effectué des missions aux Îles Salomon, à Sao Tomé-et-Principe, en Angola et au Bangladesh, en plus de fournir des informations et des conseils à tous les PMA sortants. À la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les États Membres ont appelé à un renforcement de l'aide au reclassement lors de la table ronde thématique de haut niveau sur l'aide à la sortie durable et irréversible de la catégorie des pays les moins avancés.

86. Le Mécanisme de soutien au reclassement durable apporte un appui mondial adapté aux pays et fondé sur des partenariats, qui peut constituer un tremplin essentiel pour les pays reclassés ou en voie de l'être vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce Mécanisme propose des services dans six grands domaines : a) remédier à la perte des mesures de soutien international existantes visant expressément les PMA ; b) améliorer la capacité des PMA en voie de reclassement et reclassés d'accéder à une aide non expressément réservée aux PMA ; c) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de transition en douceur ; d) faciliter l'accès à des financements pendant la période de transition et au-delà ; e) favoriser la coopération Sud-Sud, le dialogue et le partage des connaissances et des données d'expérience nationales et régionales ; f) assurer une participation effective au processus de suivi du Comité des politiques de développement

87. Le Comité des politiques de développement appelle à un partenariat mondial redynamisé et tourné vers l'avenir, la communauté internationale devant impérativement jouer un rôle pour apporter toutes les ressources nécessaires à l'appui aux pays en voie de reclassement et reclassés. Cet appui devrait permettre de mettre à disposition les outils nécessaires à un reclassement durable, à une amélioration de la résilience face aux futurs chocs économiques, environnementaux et sociaux ainsi qu'à un suivi renforcé afin que le reclassement soit irréversible. Il

¹³ Banque mondiale, « Remittances grow 5 % in 2022, despite global headwinds », communiqué de presse, 30 novembre 2022

requiert de toute urgence l'attention des principaux partenaires commerciaux et de développement ainsi que de la communauté internationale dans son ensemble.

VII. Conclusions et recommandations

88. Le Programme d'action de Doha fixe des objectifs clairs pour la reprise, le renouveau et la résilience dans les pays les plus vulnérables du monde. Les cinq principales réalisations attendues du Programme – une série de mesures d'aide au reclassement, une université en ligne, un dispositif de réserve de denrées alimentaires, un centre d'aide à l'investissement et des mesures d'atténuation des crises et de renforcement de la résilience – répondront ensemble aux principaux défis auxquels sont confrontés les PMA et ouvriront la voie à un avenir plus prospère et plus équitable.

89. Toutes les parties prenantes doivent donc collaborer pour donner effet à ces objectifs :

a) Le programme d'aide au reclassement (Mécanisme de soutien au reclassement durable), qui a été mis en place en 2021, a besoin de plus de ressources pour pouvoir aider tous les pays reclassés à réaliser une transition en douceur de la catégorie des PMA et à préserver leurs acquis de développement. Le Mécanisme de soutien au reclassement durable vise à renforcer la capacité des pays en voie de reclassement de se préparer à la sortie de la catégorie des PMA et d'accéder à l'aide destinée aux pays ne faisant pas partie de cette catégorie et de l'utiliser, y compris le financement de la transition et au-delà. Il permettra également aux pays en voie de reclassement et reclassés de participer efficacement à la coopération Sud-Sud, en tirant parti du dialogue et des échanges sur l'expérience des pays ;

b) La création d'une université en ligne pour les PMA doit être soutenue sur la base d'une étude de faisabilité. Il s'agira de proposer des études supérieures et postuniversitaires en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, d'aider les PMA à créer un réseau virtuel d'établissements d'enseignement, à concevoir des cours et à élaborer des programmes d'études, et de faciliter le développement d'une infrastructure et d'un écosystème d'enseignement en ligne afin de réduire les écarts d'accessibilité en matière d'enseignement, de recherche et de développement de haut niveau (voir aussi [A/77/291](#)) ;

c) Le Programme d'action de Doha reconnaît la nécessité de remédier aux situations de grave insécurité alimentaire dont souffrent les PMA et a chargé le Secrétaire général d'étudier la faisabilité, l'efficacité et les modalités administratives d'un dispositif de réserve alimentaire pour les pays les moins avancés sur une base régionale et sous-régionale. La mise en place d'un tel dispositif et des mesures complémentaires correspondantes pour aider les PMA à lutter contre l'insécurité alimentaire est un aspect crucial de la réalisation du Programme d'action et des objectifs de développement durable, étant donné que près d'un quart de la population des PMA souffre d'une grave insécurité alimentaire ;

d) La création d'un centre international d'appui à l'investissement sera essentielle pour soutenir l'adoption et la mise en œuvre de régimes de promotion de l'investissement dans les PMA, conformément à la cible 5 de l'objectif de développement durable n°17 et au Programme d'action d'Addis-Abeba. Ces régimes de promotion des investissements doivent être encouragés afin d'assurer : une aide financière et technique aux fins de la préparation de projets et de la négociation de contrats ; un soutien consultatif en cas de différend lié aux investissements ; un accès à l'information sur les facilités d'investissements ; la création d'environnements plus porteurs ; l'assurance et les garanties contre les risques, telles que celles offertes par

l'Agence multilatérale de garantie des investissements. Le centre d'appui à l'investissement devrait avoir pour objectif de servir de guichet unique pour la mise à disposition de davantage de financements privés pour le développement durable des PMA ;

e) Les mesures prioritaires d'atténuation des crises et de renforcement de la résilience dans les PMA comprendront, entre autres, un soutien au renforcement des capacités pour la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation, notamment par la formulation de plans nationaux d'adaptation et de projets connexes ; la fourniture d'une assistance technique pour mettre en place des systèmes nationaux opérationnels d'information sur les risques afin de faciliter l'élaboration des politiques, y compris dans le secteur des assurances ; et le renforcement des systèmes d'alerte précoce multidangers.

90. Il ressort de l'analyse des dernières données que si des progrès significatifs ont été accomplis, les PMA ne sont en voie d'atteindre ni les objectifs du Programme d'action de Doha ni les objectifs de développement durable. Des lacunes persistent dans les données pour plusieurs indicateurs, ce qui rend l'établissement de rapports sur certaines cibles pratiquement impossible. Les personnes qui risquent le plus d'être laissées pour compte sont également les plus concernées par ces lacunes, car ce sont elles qui ont plus de risques d'être sous-représentées ou oubliées dans les enquêtes. L'absence de certaines des données nécessaires au suivi des progrès crée également des angles morts pour les décideurs. Il est donc urgent de s'atteler à l'objectif d'accroître de manière significative la disponibilité de données de haute qualité, opportunes, fiables et ventilées.

91. Lors de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Doha du 5 au 8 mars, l'urgence de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha a été réitérée par toutes les parties prenantes réunies à cette occasion. Celles-ci ont fait montre d'une détermination extraordinaire pour trouver les moyens de mettre les PMA sur la voie de la transformation et faire en sorte qu'ils puissent tirer parti de leur potentiel pour accéder à la prospérité.

92. Les délibérations ont montré qu'il fallait, d'une part, que les PMA s'approprient étroitement la mise en œuvre du Programme d'action de Doha et lui impriment l'orientation voulue et, de l'autre, que les pays partenaires de développement fournissent un soutien accru, avec l'engagement continu et total de toutes les parties prenantes, y compris les parlements, le secteur privé, la société civile, la jeunesse et le monde universitaire.

93. Les PMA auront certainement besoin de davantage de prêts assortis de conditions de faveur et surtout de subventions pour minimiser les effets dévastateurs de la pandémie et pour recommencer à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable. Les finances publiques sont très sollicitées dans la plupart des pays, mais le renforcement des ressources publiques nationales, en particulier des ressources fiscales, reste un moyen essentiel pour les gouvernements des PMA de soutenir la réalisation de ces objectifs.

94. Des réformes de l'architecture financière internationale sont nécessaires. Associées à un plan de relance à grande échelle des objectifs de développement durable pour réaliser le Programme 2030, elles doivent permettre notamment de canaliser une plus grande partie des ressources disponibles vers des résultats de développement durable à long terme et des transitions justes pour tous. Les vulnérabilités et les risques liés à la dette restant importants dans les PMA, l'efficacité de l'architecture de la dette doit être améliorée pour tous ceux qui ont besoin d'une restructuration de créances.

95. À la réunion ministérielle sur la coopération Sud-Sud, il a été souligné qu'il importait de tirer parti de cette coopération dans des domaines cruciaux pour les PMA. Parmi les domaines mentionnés figuraient la résilience climatique, le transfert de technologies, la transformation numérique, le commerce et l'investissement, le développement du capital humain, y compris l'investissement dans la jeunesse, et le financement du développement, y compris le financement innovant par le biais de partenariats public-privé.

96. Les membres du Forum des parlementaires ont publié un message soulignant la nécessité de réformes profondes dans la gouvernance économique mondiale afin d'uniformiser les règles du jeu qui, à ce jour, restaient fortement biaisées en faveur des économies les plus avancées. Les PMA devaient accorder une plus grande attention à leur gouvernance interne, en prévenant ou en apaisant les conflits et en stimulant leurs synergies économiques et commerciales. Un plus grand partage de leurs données d'expérience et un apprentissage mutuel, en capitalisant sur les connaissances locales, les investissements et les réformes institutionnelles, offraient le meilleur moyen d'aller de l'avant.

97. Les membres du Forum du secteur privé ont souligné combien il importait d'accroître les investissements dans les PMA pour des projets modulables et durables en faveur du développement, y compris grâce à des modèles d'activité durables. Les partenariats public-privé ont été considérés comme le meilleur moyen de développer des projets évolutifs dans les PMA. Les pouvoirs publics pouvaient réduire les risques liés aux conditions d'investissement et améliorer ainsi les perspectives économiques pour leur population. En outre, l'intérêt du financement mixte par le biais de nouveaux fonds et mécanismes, le potentiel de transformation de la technologie numérique et la nécessité de connecter de manière abordable et significative tous les habitants des PMA ont été réaffirmés avec force et de manière répétée.

98. Les participants au Forum des organisations de la société civile ont souligné que des solutions durables seraient trouvées en tirant parti des atouts des PMA. Les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les peuples autochtones et les communautés locales utilisaient l'agroécologie pour gérer leurs terres de manière durable et produire des aliments nutritifs qui célébraient l'héritage culturel, renforçaient les marchés et les économies locales et contribuaient à résoudre la crise climatique. Les participants ont conclu que les PMA devaient dessiner une trajectoire de développement qui protège et promeuve les droits fondamentaux et le développement humain de toutes et tous et favorise ainsi la transformation socioéconomique et structurelle nationale.

99. Les membres du Forum de la jeunesse ont demandé qu'un soutien accru, notamment sous la forme de financements plus importants, soit apporté aux initiatives en faveur des jeunes, y compris les mesures qui encouragent leurs entreprises prospères. Les jeunes participaient à des partenariats nouveaux, renouvelés et renforcés pour relever les défis auxquels leurs mères, leurs enfants, leurs frères et leurs sœurs étaient confrontés. Ils n'étaient pas seulement des bénéficiaires de l'aide. Lorsque les compétences et les possibilités nécessaires pour participer à la prise de décision et réaliser pleinement leur potentiel leur étaient données, ils pouvaient être une force motrice en faveur du développement durable, de la paix et de la sécurité. Ils avaient les moyens d'exercer une incidence positive à grande échelle.